

AFFAIRE N° 2 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1987 DU BUREAU D'HABITAT SOCIAL

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen et à vos délibérations le projet de Budget Supplémentaire du Bureau d'Habitat Social pour l'année 1987.

Il s'élèvera en dépenses et en recettes à la somme de 6 157 300,00 Francs en Fonctionnement et 75 649 461,27 Francs en Investissement.

Les prévisions comprennent les crédits reportés qui ont été examinés au Compte Administratif de l'exercice 1986 et les propositions nouvelles.

S E C T I O N S	R E C E T T E S			D E P E N S E S		
	CREDITS REPORTES	PROPOSITIONS NOUVELLES	TOTAL	CREDITS REPORTES	PROPOSITIONS NOUVELLES	TOTAL
FONCTIONNEMENT	1 593 332,33 (excédent reporté)	4 563 967,67	6 157 300,00	209 800,00	5 947 500,00	6 157 300,00
Total	1 593 332,33	4 563 967,67	6 157 300,00	209 800,00	5 947 500,00	6 157 300,00
INVESTISSEMENT	55 706 988,03	19 942 473,24	75 649 461,27	49 599 144,19	21 571 716,94	71 170 861,13
VELOCITES	-	-	-	4 478 600,14 (déficit reporté)	-	4 478 600,14
Total	56 706 988,03	19 942 473,24	75 649 461,27	54 077 744,33	21 571 716,94	75 649 461,27

BRUNIQUET 2080

Madame BRUNIQUET Paule quitte la salle, à 17 H 45.

....

Budget Supplémentaire 1987 du Bureau d'Habitat Social - SECTION DE FONCTIONNEMENT

ARTICLES	L I B E L L E S	POUR MEMOIRE B.P. 1987	CREDITS REPORTEES C.A. 1986	PROPOSITIONS NOUVELLES	INSCRIPTIONS B.S. 1987
	Dépenses	9 155 145,00	209 800,00	5 947 500,00	6 157 300,00
609	Fournitures diverses	700 000,00	209 800,00	500 000,00	709 800,00
630	Charges locatives	384 538,00			
638	Prime d'assurance (dont D.M. du 06.05.87 de 40 500,00)	60 000,00		51 500,00	51 500,00
6409	Participation P.A.C.T.	800 000,00		500 000,00	500 000,00
6651	Frais d'actes notariés (dont D.M. du 06.05.1987 de 162 000,00)	200 000,00		252 000,00	252 000,00
671	Intérêts de la dette	4 499 607,00		4 294 000,00	4 294 000,00
8280	Titres annulés	50 000,00			
6312	Entretien des bâtiments			100 000,00	100 000,00
831	Prélèvement pour Section d'Investissement	2 461 000,00		- 2 317 703,00	- 2 317 703,00
8285	Admission en non-valeur			250 000,00	250 000,00
672	Frais divers sur emprunts			2 317 703,00	2 317 703,00
	Recettes	9 155 145,00	1 593 332,33	4 563 967,67	6 157 300,00
714	Location des immobilisations	5 882 145,00		691 952,67	691 952,67
799	Produits exceptionnels	70 000,00			
7360	Subvention Mairie (dont D.M. du 06.05.87 de 202 500,00)	3 203 000,00		3 872 015,00	3 872 015,00
080	Excédent ordinaire reporté		1 593 332,33		1 593 332,33

ARTICLES	L I B E L L E S		POUR MEMOIRE B.P. 1987	CREDITS REPORTEES C.A. 1986	PROPOSITIONS NOUVELLES	INSCRIPTIONS B.S. 1987
		Dépenses				
060		Résultat extraordinaire reporté	22 934 226,07	54 077 744,33	21 571 716,94	75 649 461,27
16		Remboursement de la dette	2 228 056,08	4 478 600,14		4 478 600,14
232 0		Travaux de construction groupés	15 258 542,31	1 277 623,48	28 365 297,00	29 642 920,48
232 2		Travaux de construction divers		25 132 485,29	- 698 029,69	24 434 455,60
		* Saint-Bernard 358 911,38		366 011,38		366 011,38
		* Bellepierre 7 100,00				
232 3		Travaux de construction pour relogement	250 000,00	1 042 986,50	1 600 000,00	2 642 986,50
		Prima	150 000,00		650 000,00	650 000,00
232 4		Travaux de reconstruction après incendie		87 500,00		87 500,00
232 5		Extension de réseaux divers		11 685 337,54	- 845 550,37	10 839 787,17
1051 2		Remboursement subvention perçue à tort	5 047 627,68			
233 0		Travaux de viabilité		10 007 200,00	- 7 500 000,00	2 507 200,00
212		Bâtiments des logements de transit de Patates à Durand				
		Recettes	22 934 226,07	55 706 988,03	19 942 473,24	75 649 461,27
1051 2		Subvention L.B.U. pour V.R.D.	1 903 600,00	7 385 280,00	- 129 600,00	7 255 680,00
1051 3		Subvention L.B.U. pour construction	6 064 408,00	25 027 888,00	-1 413 980,00	23 613 908,00
1053 1		Subvention F.I.R.	528 200,00	3 465 625,00		3 465 625,00
16		Emprunts				
		* Diverses opérations	11 810 594,91	19 828 195,03	- 6 879 243,76	12 948 951,27
		* Renégociation de la dette			30 683 000,00	30 683 000,00
115		Prélèvement sur Section de Fonctionnement	2 461 000,00		- 2 317 703,00	- 2 317 703,00
2536		Créance pour location-vente -diffus-	133 090,08			
2539		Autres créances (Hyacinthe)	33 333,08			

MONSIEUR HOARAU MARCEL DONNE LECTURE
DES AVIS DES COMMISSIONS.

Commission du Cadre de Vie

Elle émet un avis favorable.

Commission des Finances

Le Budget Supplémentaire du Bureau d'Habitat Social a lui aussi été marqué par la renégociation partielle de sa dette et par le passage de la dépression "Clotilda".

La renégociation a porté sur environ 28 000 000 Francs, soit à peu près la moitié de la dette actuelle.

Elle se traduit par des propositions nouvelles au niveau de ce B.S. (Fonctionnement et Investissement).

Elle émet un avis favorable.

RECU A LA PREFECTURE DE LA REUNION

Le 07 OCT. 1987

Article 3 de la loi n° 82-213 du 2
mars 1982 relative aux droits et

~~libertés des Communes, des Départements et des Régions~~

M. MAHE : Je tiens à signaler qu'effectivement, à la suite de la dépression "Clotilda", des frais supplémentaires ont été engendrés. Au niveau des Mairies Annexes -j'ai moi-même été concerné-, les responsables ont dû solliciter l'attribution de crédits complémentaires pour tenir compte justement de ces dépenses imprévues auxquelles ils ont à faire face. Pour ma part, il m'a été répondu alors qu'il n'y aurait pas d'augmentation de crédits au niveau des Mairies Annexes.

Est-ce que, au plan général, une telle augmentation est opérée et pas au niveau des Mairies Annexes ?... Pourrait-on nous expliciter cela ?

LE MAIRE : Qu'est-ce que vous appelez une "augmentation" ?...

Les réparations des dégâts occasionnés par la dépression sont financées sur la base de 40 % de la dépense par l'Etat, la différence étant prise en charge par la Commune concernée. Comme toutes les autres personnes sinistrées, les Mairies Annexes doivent répertorier leurs dégâts.

M. MAHE : Je ne parle là que d'interventions de type mineur.

LE MAIRE : En l'espèce, celles-ci sont davantage de type majeur. Il s'agit surtout de dommages supportés par des édifices publics.

M. MAHE : Par exemple : une intervention visant à rétablir l'accès à une voie publique menant à des logements sociaux communaux, la réfection d'une clôture endommagée... Tout cela est mineur dans l'opération générale ; mais, par la répétition de tels dommages, les frais induits sont assez conséquents -quoique restant malgré tout relativement modestes-. Je pense qu'au niveau de chaque Mairie Annexe, cela aurait dû être pris en compte.

LE MAIRE : Ces frais sont pris en compte par le Bureau d'Habitat Social.

M. MAHE : Non. Ce sont les équipes d'intervention qui se chargent des travaux correspondants. Les crédits sont prélevés sur notre compte général de fournitures. Il n'y a pas de dossiers constitués pour l'attribution d'une subvention générale. Ainsi, pour quelques mètres de clôture endommagée, la personne concernée n'a pas fait de déclaration. Pourtant, la démarche était nécessaire.

LE MAIRE : Oui, c'est un tort de ne l'avoir pas fait. La personne ayant déclaré un sinistre quelconque a été remboursée à 40 %.

M. MAHE : Cela n'a pas été le cas au niveau des lotissements sociaux.

LE MAIRE : Cela a été le cas pour tous les sinistres déclarés.

M. MAHE : Nous avons eu à faire face à ce genre de demande.

LE MAIRE : Tous les cas déclarés sont pris en compte.

Je mets aux voix le Budget Supplémentaire 1987 du Bureau d'Habitat Social.

LE RAPPORT, AINSI QUE LES AVIS DES COMMISSIONS,
SONT ADOPTES A L'**UNANIMITE**.